

Et Vie Danse

Inscriptions 2026 - 2027



QR Code
Inscriptions

I. Formulaire d'inscription

Cette année, toutes les inscriptions se font via la plateforme HelloAsso. Voici les étapes à suivre pour vous inscrire en toute sérénité :

1. **Rendez-vous sur le formulaire d'adhésion**, disponible en scannant le QR Code ou en se rendant sur notre site web, etviedanse17.fr, sur la page "Inscriptions".
2. **Choisissez le ou les cours souhaité(s)**. Après avoir choisi un cours, sélectionnez la personne à inscrire (ajoutez-en une le cas échéant) et ajoutez l'activité dans votre panier. Tous les cours sont indiqués "Gratuit", pas d'inquiétude, c'est normal. Le choix du tarif se fait un peu plus tard. Enfin, validez votre panier pour poursuivre.
3. **Saisissez les informations demandées pour chaque adhérent** afin de compléter votre dossier.
4. **Pour chaque cours précédemment choisi, sélectionnez le tarif souhaité dans les options supplémentaires à choisir :**
 - **Pour un paiement annuel (en 1 fois), choisissez "Tarif annuel (1×)".** Le paiement se fera alors en ligne à la fin via HelloAsso.
 - **Pour un paiement trimestriel ou mensuel, choisissez "Tarif trimestriel (3×)" ou "Tarif mensuel (10×)".** Le paiement se fera alors par chèque (à l'ordre Et Vie Danse, avec nom, prénom et cours de l'élève au dos de chaque chèque). En choisissant l'un de ces tarifs, **vous vous engagez à fournir l'intégralité de la somme due au début du prochain cours, sans quoi l'inscription ne sera pas effective et l'accès aux cours de danse refusé.** **Merci également de vérifier que la totalité des chèques correspond au montant exact dû.**

Attention : toute inscription sans tarif sélectionné sera automatiquement annulée et refusée et aucune place ne sera délivrée pour le cours choisi.

5. **Finalisez votre inscription** en validant le règlement intérieur et en procédant au paiement en ligne le cas échéant. HelloAsso appliquera un montant par défaut pour faire un don à la plateforme. Libre à vous de modifier le montant de ce don, en cliquant sur "Modifier" sur la ligne correspondante.

II. Réductions

Et Vie Danse propose deux réductions pour les cours de danse :

- **Réduction "cours multiples" :** **pour une seule et même personne**, une réduction de 30€ sur le tarif du 2e cours. Dans ce cas :
 - **Paiement annuel** : Choisissez "Tarif annuel 2e (1×)" sur le 2e cours pour bénéficier de la réduction. Précisez ensuite le 1er cours auquel vous êtes déjà inscrit.
 - **Paiement trimestriel ou mensuel** : Déduisez 30€ sur la totalité de la somme due à régler par chèques.
- **(NOUVEAU) Réduction "famille" :** **au sein d'un même foyer**, une réduction de 30€ sur le tarif du cours du deuxième membre de la famille s'inscrivant également à un cours de danse. Dans ce cas :
 - **Paiement annuel** : Choisissez "Tarif annuel famille (1×)" sur le cours du deuxième membre de la famille pour bénéficier de la réduction. Précisez ensuite le nom et prénom de la première personne de la famille déjà inscrite.
 - **Paiement trimestriel ou mensuel** : Déduisez 30€ sur la totalité de la somme due à régler par chèques.

Ces deux réductions ne sont applicables qu'une seule fois et sont cumulables entre elles. Par exemple :

- Lucie veut s'inscrire à 3 cours. Elle peut donc bénéficier de la réduction "cours multiples" sur le tarif de son deuxième cours, **mais pas de la réduction "famille" car aucun autre membre de son foyer ne s'est inscrit à la danse.**
- Lisa et Lola sont sœurs et veulent faire un seul cours chacune. Lisa paye avec le tarif habituel, et Lola peut alors bénéficier de la réduction "famille" car Lisa s'est inscrite à un cours. **En revanche, ni Lisa, ni Lola, ne peut bénéficier de la réduction "cours multiple" car chacune d'entre elles s'est inscrite à un seul cours. Aussi, Lisa ne peut pas bénéficier de la réduction "famille" car la réduction a déjà été appliquée une fois dans son foyer (par Lola).**
- Léa et Manon sont sœurs. Léa veut s'inscrire à deux cours et Manon à un seul cours. Léa peut alors bénéficier de la réduction "cours multiples" pour son 2e cours, et Manon peut quant à elle bénéficier de la réduction "famille" car Léa s'est inscrite à un cours. **En revanche, Léa ne peut pas en bénéficier car la réduction "famille" a déjà été appliquée une fois dans son foyer (par Manon).**
- Marie et Louise sont sœurs, et chacune d'entre elles veut s'inscrire à deux cours. Marie et Louise peuvent toutes les deux bénéficier de la réduction "cours multiples" pour leur 2e cours. **Cependant, l'une des deux seulement pourra bénéficier de la réduction "famille" car elle n'est applicable qu'une seule fois par foyer.**

Chaque inscription est sujette à des vérifications. En cas d'utilisation abusive de ces réductions, votre inscription peut être refusée et vous devrez recommencer la procédure d'adhésion.

III. Chèque Sport-Culture et Pass'Sport

Nous informons nos adhérents et futurs adhérents que **seul le dispositif "Chèque Sport-Culture" (aide du département de la Charente-Maritime) est accepté par notre association. Le Pass'Sport (aide de 50€ de l'État) et autres aides financières ne sont pas recevables.**

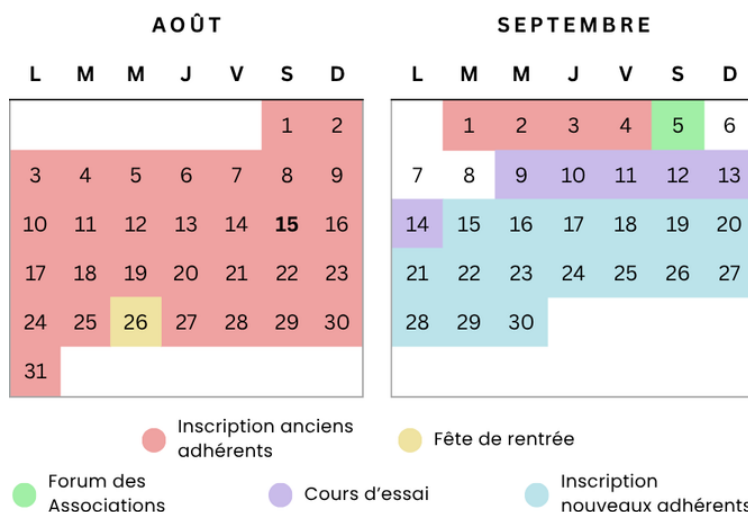
Si votre enfant bénéficie d'un chèque Sport-Culture à la rentrée, cochez "Oui" à la question "Votre enfant bénéficie-t-il d'un chèque Sport-Culture ?" et procédez au paiement intégral des cours. Ensuite, lorsque vous recevrez le chèque, transmettez-le nous et nous vous rembourserons à la hauteur de la valeur du chèque.

IV. Attestation santé

Chaque inscription implique d'**avoir pris connaissance du Questionnaire de Santé (disponible sur notre site web) et d'y avoir répondu. Si vous avez répondu OUI à au moins une des questions, vous vous engagez à nous transmettre un certificat médical datant de moins de 6 mois avant la reprise des cours.**

V. Places limitées et périodes d'inscription

Les cours de danse sont limités en places. Cette limite s'élève à **12 places pour les cours Éveils, Initiations (Lundi, Mercredi et Samedi) et Classique, 15 places pour les autres,** la priorité étant aux anciens élèves. Ainsi, pour respecter la priorité d'inscription, voici le calendrier des périodes d'inscription 2026 :



- **Du 1er août au 4 septembre 2026 inclus** : inscriptions des anciens adhérents. Pendant cette période, seuls les anciens adhérents peuvent s'inscrire (ils bénéficient de la priorité d'inscription). Ainsi, à partir du 5 septembre 2026, ils ne seront plus prioritaires.
- **Le 5 septembre 2026** : forum des associations à Surgères, durant lequel les nouveaux adhérents peuvent se pré-inscrire (= inscription aux cours d'essai, sous réserves de places disponibles). Pour les anciens adhérents payant en plusieurs fois, il est vivement conseillé de venir finaliser leurs inscriptions ce jour-là (dépôt des chèques). Aucune nouvelle inscription n'est possible durant cette journée.
- **Du 6 septembre au 8 septembre 2026** : l'association se prépare à la reprise des cours. Aucune nouvelle inscription n'est possible durant cette période.
- **Du 9 septembre au 14 septembre 2026** : semaine des cours d'essai. Aucune nouvelle inscription n'est possible durant cette période.
- **Du 15 septembre au 30 septembre 2026** : inscriptions des nouveaux adhérents ayant fait leur cours d'essai (ou deuxième cours d'essai si besoin puis inscription).

Chaque cours possède une liste d'attente, permettant à ceux qui souhaitent s'inscrire à un cours complet d'obtenir une place en cas de désistement. **Votre place est admise si et seulement si votre dossier d'inscription est complet, avec le règlement complet du cours effectué.** L'inscription sur la liste d'attente se fait via un formulaire disponible sur notre site web dans la section "Inscriptions".

Pour les nouveaux élèves et les élèves passant au niveau supérieur, le premier cours d'essai est gratuit. Pour les autres, veuillez procéder à votre inscription le plus tôt possible. Merci à tous de respecter ces dates pour le bon déroulement des inscriptions.

VI. Remplacement temporaire de Mathilde

Cette année, notre professeur Mathilde sera en congé maternité de septembre à janvier inclus. C'est donc notre deuxième professeur, Benjamin, qui la remplacera sur cette période.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : etviedanse17@gmail.com.

Merci de votre compréhension.

Maxime Godelain, Président de l'association Et Vie Danse



Et Vie Danse
N°SIRET : 92408997200013
etviedanse17@gmail.com
38 bis, rue Paul Rouvier - Côte de Nollac Villa 27
17700 Surgères

